

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

[Espace pédagogique DSDEN 38](#)

À la une !

Renforcement de la sécurité numérique – recommandations, évolution de la procédure de l'initialisation/réinitialisation des mots de passe et rôle du tiers de confiance.

Deux évolutions doivent retenir particulièrement votre attention à cette rentrée.

- En premier lieu, il importe de poursuivre et d'amplifier la diffusion des [bonnes pratiques d'hygiène numérique](#) auprès de l'ensemble des personnels. Les quelques réflexes rappelés dans ce document, vigilance face aux sollicitations inhabituelles, sécurisation des accès, protection des données ou encore signalement rapide de toute situation suspecte, constituent la première ligne de protection de notre environnement numérique.

Merci de veiller à leur diffusion la plus large possible au sein de votre école. La DRASI et la DRANE vous transmettront, dans le courant du mois de septembre, des ressources et éléments d'accompagnement complémentaires afin de soutenir cette sensibilisation.

- En second lieu, les [modalités de réinitialisation des mots de passe académiques](#) évoluent **transitoirement afin de renforcer la sécurisation des comptes**. Ainsi, lorsqu'un personnel nouvellement arrivé dans l'académie doit initialiser son accès, ou lorsqu'un utilisateur ne dispose plus de son mot de passe, la procédure nécessite pour l'heure l'intervention d'un **tiers de confiance disposant d'une clé OTP**. Pour les personnels du premier degré, cette fonction de tiers de confiance est assurée par le **directeur d'école disposant d'une clé OTP**. La vérification de l'identité de l'utilisateur et la réinitialisation de son mot de passe doivent impérativement être réalisées **en présentiel**, conformément au [mode opératoire](#). Cette procédure, mise en place à titre transitoire, permet de garantir un niveau de sécurité renforcé dans l'attente du déploiement d'un nouveau dispositif de gestion des comptes académiques actuellement en cours de développement.

Direction d'école



► Une [charte école / parents départementale](#) a été conçue pour poser les repères de responsabilisation et de dialogue avec les familles et pour en faire davantage des partenaires éducatifs.

La "[charte Parents-École](#)" nationale est également disponible pour rappeler le rôle essentiel des parents, leurs droits et leurs responsabilités et pose les principes de l'alliance entre l'École et les familles : respect mutuel, dialogue, confiance et responsabilité partagée.

Outre la charte elle-même, plusieurs supports sont mis à disposition :

- un [mini-guide pour préparer la présentation de la charte aux parents](#) et la relier aux autres enjeux de la rentrée,
- des animations destinées aux parents sur le site du ministère et sur YouTube ([maternelle](#), [élémentaire](#)),
- la [page internet "Parents et École"](#) : des responsabilités partagées pour la réussite des enfants"

des enfants"

► Pour les écoles concernées par une évaluation d'école, un webinaire académique de présentation est prévu le **lundi 14 septembre de 17h15 à 18h30**. Le lien est [le suivant](#). Des documents pour préparer l'auto-évaluation sont disponibles sur le site [direction38](#)

Les rapports d'auto-évaluation des écoles seront à déposer sur une plateforme dédiée pour le **16 novembre 2026**. Un ensemble d'outils et de ressources sont mis à disposition sur la page dédiée du site du CEE : [Conseil d'évaluation de l'École : l'évaluation des établissements | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Vous y trouverez notamment des fiches interactives spécifiques présentant les points d'entrée pour les écoles maternelles, les points d'entrée pour les écoles élémentaires ou des exemples de questionnaires

pour l'auto-évaluation. Vous trouverez également [la trame maternelle](#) et [la trame élémentaire](#) des rapports d'auto-évaluation.



► **La circulaire sur les élections des parents d'élèves** paraîtra mardi 8 septembre sur le PIA. La circulaire ouvre la possibilité du vote par voie électronique sur décision du directeur d'école après consultation du conseil d'école.

Les deux éditeurs qui ont répondu aux exigences relatives aux systèmes de vote électronique (critères fonctionnels, organisationnels, techniques et ergonomiques, ainsi que de conformité au RGPD), ont été retenus par M. le DASEN et ont signé avec lui la convention académique afférente à ces opérations de vote. Il s'agit de BeneyluSchool, éditeur de l'ENT "BeneyluSchool", qui propose la solution de vote "Elections Parents" et d'Edifice, éditeur de l'ENT "One" et de la solution de vote électronique "Edifice-Vote". Vous trouverez en lien des [éléments sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour le conseil d'école](#) et des éléments [d'information sur les données traitées](#).

► Nous assistons à une recrudescence de situations problématiques liées au droit à l'image et à l'utilisation d'images dont les droits d'auteur sont protégés.

En France, l'utilisation d'œuvres protégées à l'école est encadrée par l'exception pédagogique, qui permet d'utiliser des extraits d'œuvres ou certaines représentations en classe sans autorisation préalable, sous conditions.

- Le ministère a élaboré en partenariat avec l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) le guide « [Comprendre le droit d'auteur et respecter ses principes dans un cadre pédagogique](#) ».
- Le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement, pour le compte des auteurs et des éditeurs, les droits de copie papier et numériques du livre et de la presse. Il propose [un site pratique à destination des enseignants](#) organisé de la manière suivante :
 - La première partie du site offre une synthèse des principales questions liées à l'utilisation des extraits de textes et d'images dans le respect du droit d'auteur : quoi, comment, pour qui ?
 - La foire aux questions complète ces explications pour répondre aux interrogations récurrentes des enseignants.
 - Pour aller plus loin, les rubriques liées au cadre juridique et aux textes de loi rappellent le contexte légal.

Pédagogie

► « Les rendez-vous pédagogiques du musée de Grenoble »

Cette année, le musée de Grenoble vous propose de vous accompagner dans votre visite de classe. Pour votre 1er rendez-vous, le musée présente sa programmation pédagogique avec un focus sur les nouveautés et les temps forts de l'année scolaire, les modalités et les périodes de réservation, les nouvelles activités, parcours et ateliers du musée de Grenoble. **Mardi 8 septembre = 12h15/ 13h10** [Lien visio](#)
Pour vos prochains rendez-vous, un **webinaire thématique sur un parcours phare** sera proposé à chaque période scolaire : présentation commentée des œuvres pour préparer votre visite en autonomie afin de venir plus facilement et plus souvent au musée : plusieurs parcours en autonomie proposés par l'équipe de médiation. **L'intégralité des activités proposées cette saison est à retrouver dans le [nouvel espace pédagogique](#).**



► "Septembre Bouge" : l'activité physique à l'honneur à la rentrée

"Septembre Bouge", temps fort de la rentrée 2026, est l'occasion de promouvoir l'activité physique et sportive, vecteur de bien-être physique, mental et social pour les élèves. À l'école élémentaire, en complément de l'EPS, cette mobilisation peut s'appuyer sur les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) et les [ressources pédagogiques](#) en ligne sur le site EPS38.

Actualité des personnels

► La [circulaire relative à la prévention et au traitement de l'absentéisme scolaire](#) ainsi que ses annexes pour l'année scolaire 2026/2027 est paru sur le PIA.

► La [circulaire relative à la Liste d'aptitude des directeurs d'école 2027](#) a été publiée ce jour sur le PIA. Les candidatures se font via le [portail COLIBRIS](#) du **lundi 7 septembre** jusqu'au **vendredi 25 septembre 2026 inclus**. Les entretiens se tiendront le **mercredi 14 octobre** et le **mercredi 4 novembre 2026 en présentiel**.

Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)